

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Le cimetière de Bassy est situé autour de l'Eglise qui domine le Rhône et Seyssel. Sa situation géographique en fait également un lieu de promenade qui doit rester agréable.

Pour le respect dû aux familles qui font un effort important pour entretenir leurs tombes, la Commune vous demande de suivre ces recommandations :

- Un minimum de silence doit être respecté.
- Aucun animal n'est toléré dans le cimetière.
- Le cimetière est interdit aux deux roues.
- Il est formellement interdit de jeter tous objets (pots de fleurs, emballages ...), déblais ou matériaux de toutes sortes par-dessus la barrière.

Travaux:

- Tous les travaux dans le cimetière doivent faire l'objet d'une demande écrite en mairie huit jours avant le commencement.
- Au commencement du chantier, prévenir le secrétariat de mairie (tel : 04 50 59 01 09).
- En cas de terrassement avec un engin mécanique, stocker la terre à proximité, effectuer le remblai en enlevant toutes les pierres, remettre en état la pelouse en égalisant le terrain, au besoin en le ré engazonnant.

- Le surplus de remblai sera stocké à l'emplacement prévu à cet effet (à voir avec l'agent communal d'entretien).
- Un nettoyage complet des allées sera effectué en fin de chantier.
- Dans le cas d'allée en gravier, purger le gravier de toute terre,
 remettre du gravier en complément si nécessaire.
- Aucun béton ne sera réalisé à même le sol, que ce soit dans les allées du cimetière ou sur le parking.
- En cas de réalisation de caveau, faire constater par un représentant de la mairie, l'implantation du caveau et son alignement par rapport aux autres tombes.
- **Attention**: le cimetière de Bassy peut comporter des zones avec du rocher, prévoir le matériel nécessaire et surtout le temps nécessaire pour une excavation.

Cavurnes

- Recouvertes éventuellement, et selon le souhait des familles, d'une dalle horizontale, elles peuvent être gravées et permettent un aménagement floral.
- Les stèles sont proscrites afin de garantir une harmonie et de préserver le point de vue remarquable du site.

Fait à Bassy le 04 Novembre 2024

Le Maire

Rémi PONCET